



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LA FUSION ROGERS ET SHAW: MAUVAISE NOUVELLE POUR LES NOUVELLES LOCALES

Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien

L'hon. Hedy Fry, présidente

**MAI 2022
44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**LA FUSION ROGERS ET SHAW: MAUVAISE
NOUVELLE POUR LES NOUVELLES LOCALES**

**Rapport du Comité permanent
du patrimoine canadien**

**La présidente
L'hon. Hedy Fry**

MAI 2022

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

PRÉSIDENTE

L'hon. Hedy Fry

VICE-PRÉSIDENTS

John Nater

Martin Champoux

MEMBRES

Chris Bittle

Michael Coteau

Lisa Hepfner

Anthony Housefather

Peter Julian

Tim Louis

Rachael Thomas

L'hon. Tim Uppal

Kevin Waugh

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Richard Cannings

Frank Caputo

Gérard Deltell

Sébastien Lemire

Leslyn Lewis

Jeremy Patzer

Corey Tochor

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Aimée Belmore

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires

Gabrielle de Billy Brown, analyste

Marion Ménard, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'impact de l'acquisition de Shaw Communications Inc. par Rogers Communications Inc. sur les nouvelles locales et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	1
LA FUSION ROGERS ET SHAW: MAUVAISE NOUVELLE POUR LES NOUVELLES LOCALES.....	5
Contexte de l'étude.....	5
Perspectives des témoins	5
Perspectives de Rogers communications Inc.	5
Perspectives des autres témoins	7
Conclusion et recommandations.....	9
Liste des recommandations	11
ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS.....	13
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	15
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA.....	17

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Par conséquent, le Comité fait les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada rejete la fusion proposée de Rogers et Shaw. 11

Le Comité est d'avis que la fusion ne doit pas avoir lieu; toutefois, si elle a lieu, le Comité fait les recommandations suivantes :

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada, dans l'examen de la fusion proposée, prenne des mesures pour faire de la préservation des nouvelles locales dans les marchés de petite et moyenne taille une priorité. 11

Recommandation 3

Que, bien que le Comité estime que la fusion ne devrait pas avoir lieu, si elle a lieu, le gouvernement du Canada doit veiller à inclure, dans l'exécution de sa décision, des conditions pour maintenir les services de nouvelles locales qui seraient touchés par la fusion entre Rogers et Shaw à Kelowna, Lethbridge, Saskatoon, Regina, Peterborough, Kingston, Saint John et Halifax, et que toutes les conditions rattachées à l'approbation de la fusion soient pleinement applicables et que des ressources soient prévues pour les faire appliquer. 11

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada mette en place des mesures afin d'atténuer les conséquences de l'acquisition de Shaw par Rogers. 11

De façon plus générale, le Comité formule les recommandations suivantes :

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada approuve la demande de l'Association canadienne des usagers et stations de la télévision communautaire et de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec en vue d'obtenir un fonds d'accès aux médias communautaires. 11

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada exige, comme condition à l'octroi d'une licence, qu'un pourcentage du financement de « l'expression locale » provenant des zones de desserte de Rogers et Shaw soit consacré à ce nouveau fonds, afin de soutenir les médias communautaires sans but lucratif et combler les vides dans la couverture locale créés par la fermeture des stations de télévision communautaire de Rogers et Shaw..... 12

Recommandation 7

Que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes augmente les contributions au Fonds pour les nouvelles locales indépendantes afin que les services de nouvelles locales demeurent économiquement viables et reçoivent un soutien durable et suffisant pour continuer d'offrir une programmation locale et de produire du contenu canadien malgré la concentration et la consolidation des médias. 12

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada augmente le financement de l'Initiative de journalisme local afin de soutenir les divers besoins de collectivités mal desservies d'un bout à l'autre du Canada et de favoriser l'épanouissement d'un journalisme original, indépendant et civique. 12

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada accorde la priorité, dans le Fonds des médias du Canada, au financement de services de nouvelles locales indépendants et dans les petits marchés. 12

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada s’engage à soutenir les médias communautaires dans le but d’assurer une diversité de sources d’information et de garantir l’accès aux nouvelles et aux informations locales à tous les Canadiens. 12

Recommandations 11

Que le gouvernement du Canada élargisse le crédit d’impôt pour la main-d’œuvre afin qu’il s’applique également aux journalistes engagés dans les nouvelles locales télévisées. 12



LA FUSION ROGERS ET SHAW: MAUVAISE NOUVELLE POUR LES NOUVELLES LOCALES

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le 31 janvier 2022, le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes (le Comité) a adopté une motion afin d'examiner les répercussions de cette transaction sur les nouvelles locales :

Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur l'acquisition de Shaw Communications par Rogers Communications Inc. afin d'examiner ses conséquences pour les nouvelles locales; que le Comité entende le témoignage des spécialistes et des intervenants compétents; et que le Comité prévoie au moins une réunion et fasse rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la Chambre¹.

Conformément à cette motion, le Comité a tenu deux réunions et entendu dix témoins. Parmi les témoins figuraient des représentants de médias et de groupes communautaires ainsi que des dirigeants d'entreprises en communication.

PERSPECTIVES DES TÉMOINS

Perspectives de Rogers communications Inc.

Le 15 mars 2021, Rogers Communications Inc. (Rogers) a annoncé son intention d'acquérir Shaw Communications Inc. (Shaw) pour 26 milliards de dollars. La transaction a été examinée ou fait présentement l'objet d'examens séparés par Innovation, Science et Développement économique Canada, le Bureau de la concurrence et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Afin de se conformer à la politique du CRTC sur les avantages tangibles, Rogers propose de distribuer 26,6 millions de dollars dans le but d'améliorer le système canadien de radiodiffusion. Rogers a pris plusieurs engagements en matière de nouvelles locales, notamment :

1 Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, [Procès-verbal](#), 31 janvier 2022.



- La production et la diffusion d'émissions spéciales mensuelles de nouvelles locales dans les marchés de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary et de Winnipeg;
- La création de 43 nouveaux postes assignés aux nouvelles locales dans certains marchés de l'Ouest canadien;
- Le positionnement de Citytv afin d'augmenter les investissements dans le contenu de nouvelles, ce qui renforcera la diversité des voix éditoriales dans les provinces de l'Ouest;
- Un versement de 8,5 millions de dollars au Fonds pour les nouvelles locales indépendantes².

Le 2 mars 2022, Colette Watson, présidente de Rogers Sports et Média, a affirmé que Rogers était fermement déterminé « à veiller à ce que les Canadiens puissent continuer d'avoir accès à un nombre important de nouvelles locales³ ». Selon Mme Watson, l'acquisition de Shaw « n'aura pas d'incidence significative sur la quantité ou la qualité des nouvelles locales actuellement offertes aux Canadiens⁴ ». Elle a expliqué :

Étant donné que Shaw ne détient aucune station de télévision ou de radio locale, la transaction ne donnera pas lieu à d'autres regroupements au sein des industries canadiennes de la télévision et de la radio et ne réduira pas non plus la concurrence⁵.

Par ailleurs, les chaînes Citytv appartenant à Rogers situées à Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver continueront de diffuser des nouvelles dans leurs marchés respectifs. Mme Watson a souligné qu'un seul changement surviendra à la suite de la transaction :

[L]es stations Global TV de Corus ne seront plus intégrées verticalement. En raison de ce changement de statut, Global deviendra « indépendante » et ne pourra plus avoir accès au Fonds à l'expression locale par l'intermédiaire de son entreprise de câblodistribution affiliée⁶.

2 Rogers Communications, *Transaction Rogers-Shaw: un rapide survol*.

3 CHPC, *Témoignages*, 2 mars 2022, 1620 (Colette Watson, présidente, Rogers Sports et Média, Rogers Communications Inc.).

4 *Ibid.*

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

Il est à noter qu'une somme de 13 millions de dollars de Shaw Cable sera redirigée « vers Citytv à partir des chaînes de Global TV⁷ ».

Selon Mme Watson, la mesure la plus facile à mettre en œuvre pour soutenir les nouvelles locales à l'échelle du Canada serait d'étendre « le système de crédits d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique de la presse écrite afin qu'il s'applique également aux nouvelles locales télévisées⁸ ».

Le 24 mars 2022, le CRTC a approuvé, sous réserve d'un certain nombre de modifications, la demande de Rogers en vue d'obtenir l'autorisation de transférer le contrôle effectif des entreprises de radiodiffusion autorisées à Shaw ou à ses filiales à Rogers ou à ses filiales. Le CRTC a conclu que la transaction est « dans l'intérêt public et favorise les objectifs énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion* à l'égard du système canadien de radiodiffusion⁹ ». Les paragraphes 99 à 101 de la décision du CRTC énoncent que le CRTC révisera sa politique sur la télévision locale et communautaire ainsi que le Fonds pour les nouvelles locales indépendantes.

Perspectives des autres témoins

Tous les témoins, autres que Rogers et Québecor (qui n'a pas pris position), ont affirmé que l'acquisition de Shaw par Rogers contribuait à accentuer la concentration de la propriété dans le secteur des médias et à diminuer la diversité des voix en matière de nouvelles locales.

Catherine Edwards, directrice exécutive de l'Association canadienne des usagers et stations de la télévision communautaire (CACTUS), a souligné que les médias communautaires et l'accès aux nouvelles locales ont été « durement frappés¹⁰ » par les fusions des entreprises en communications. Le processus de regroupement d'anciens canaux communautaires distincts en un seul canal régional aurait selon elle contribué à la fermeture de plusieurs stations de télévision communautaire depuis la fin des années 1990.

7 *Ibid.*, 1700.

8 *Ibid.*, 1625.

9 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, [*Décision de radiodiffusion CRTC 2022-76*](#), 24 mars 2022.

10 CHPC, [*Témoignages*](#), 16 février 2022, 1615 (Catherine Edwards, directrice exécutive, Association canadienne des usagers et stations de la télévision communautaire).



Mme Edwards estime que « les médias communautaires constituent le meilleur moyen d’offrir des nouvelles locales aux communautés et de s’assurer que diverses voix se font encore entendre sur nos ondes¹¹ ». Elle a demandé au Comité de soutenir le programme Initiative de journalisme local, qui permet aux médias communautaires de produire des nouvelles « pour un dixième du coût des secteurs public et privé¹² ».

La directrice de CACTUS a également recommandé la création d’un fonds d’accès aux médias communautaires¹³. Ce fonds servirait à aider les stations de télévision communautaire à but non lucratif à obtenir du financement pour rétablir la télévision communautaire « dans des régions du pays délaissées par les câblodistributeurs¹⁴ ».

Tout comme Mme Edwards, Alex Freedman, directeur général du Fonds canadien de la radio communautaire, a fait état d’un « déclin des nouvelles locales¹⁵ ». Selon M. Freedman, la « concentration des entreprises dans les médias nuit à l’accès des Canadiens aux nouvelles et aux informations locales¹⁶ ». Selon lui, la transaction entre Rogers et Shaw accentue ce phénomène.

M. Freedman a suggéré que Rogers verse une partie des avantages tangibles associés à la transaction au Fonds canadien de la radio communautaire afin de mieux soutenir les nouvelles locales. M. Freedman a souligné que l’engagement à verser 8,5 millions de dollars au Fonds pour les nouvelles locales indépendantes était un engagement d’une seule fois : « Après, le fonds sera laissé à lui-même, et une partie importante, comme je l’ai mentionné, sera absorbée par Global¹⁷. » Par la suite, Rogers s’est engagé à verser 27,2 millions de dollars, mais on ignore s’il s’agit d’un paiement unique ou récurrent. De plus, il a recommandé que l’Initiative de journalisme local soit prolongée et que les critères d’admissibilité soient élargis pour permettre à d’autres radiodiffuseurs communautaires d’obtenir du financement.

Le Conseil national de la presse et des médias ethniques du Canada s’oppose à la fusion entre Rogers et Shaw. Son président-directeur général, Thomas Saras, estime que la

11 *Ibid.*

12 *Ibid.*, 1620.

13 *Ibid.*

14 *Ibid.*, 1650.

15 CHPC, *Témoignages*, 16 février 2022, 1620 (Alex Freedman, directeur général, Fonds canadien de la radio communautaire).

16 *Ibid.*

17 *Ibid.*

transaction crée une situation de monopole qui entraînera une augmentation des prix des différents services de communication offerts par Rogers¹⁸.

Tout comme M. Saras, Matthew Hatfield, directeur des campagnes chez OpenMedia, s'oppose également à la fusion entre les deux entreprises. Il craint une augmentation des prix des services de communications, des pertes d'emplois et « des compressions dans les nouvelles locales disponibles¹⁹ ». M. Hatfield qualifie la transaction de « catastrophique pour la concurrence, la diversité et l'innovation au pays²⁰ ».

Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor Média Inc., s'est abstenu de prendre position sur les répercussions de la transaction sur les nouvelles locales. Toutefois, M. Péladeau prévoit un affaiblissement des nouvelles locales et de tout le secteur de l'information si le CRTC n'allège pas « le fardeau réglementaire²¹ » des entreprises de radiodiffusion.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En 2017, le Comité a mené une étude exhaustive sur la concentration des médias et l'érosion du journalisme local. Cinq ans plus tard, la concentration des médias et l'érosion du journalisme local ont gravement empiré.

Le Comité estime qu'il est primordial que les Canadiens et Canadiennes aient accès à des nouvelles locales qui reflètent leur identité et leur réalité. La grande majorité des témoins ont affirmé au cours de la présente étude que les nouvelles locales sont essentielles au bon fonctionnement de notre démocratie²².

Aussi, le Comité est d'avis que l'acquisition de Shaw par Rogers ne devrait pas avoir lieu dans sa proposition actuelle. Cette transaction accentuerait la concentration des médias dans certains marchés et réduirait la diversité des voix au sein du système canadien de radiodiffusion.

18 CHPC, *Témoignages*, 16 février 2022, 1625 (Thomas Saras, président-directeur général, Conseil national de la presse et des médias ethniques du Canada).

19 CHPC, *Témoignages*, 16 février 2022, 1630 (Matthew Hatfield, directeur des campagnes, OpenMedia).

20 *Ibid.*, 1700.

21 CHPC, *Témoignages*, 16 février 2022, 1635 (Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction, Québecor Média Inc.).

22 Voir : CHPC, *Témoignages*, 16 février 2022, 1615 (Catherine Edwards); CHPC, *Témoignages*, 16 février 2022, 1625 (Alex Freedman); et CHPC, *Témoignages*, 16 février 2022, 1635 (Pierre Karl Péladeau).



Toutefois, dans l'éventualité où la proposition d'achat de Rogers soit acceptée, le gouvernement fédéral devrait en atténuer les conséquences. Des mesures appropriées doivent être prises pour préserver les nouvelles locales dans les petits et moyens marchés, dont ceux qui sont touchés par la fusion : Kelowna, Lethbridge, Saskatoon, Regina, Peterborough, Kingston, Saint John et Halifax.

Le Comité est également d'avis que les médias communautaires sans but lucratif peuvent jouer un rôle accru en matière de production de nouvelles locales. Ils sont au cœur de leurs communautés et reflètent leur réalité. Cependant, les médias communautaires sans but lucratif devraient recevoir un financement adéquat pour accomplir cette fonction. Diverses options sont à considérer.

Les stations de télévision communautaire sans but lucratif devraient être admissibles à recevoir du financement du Fonds pour les nouvelles locales indépendantes. Le CRTC pourrait notamment augmenter les contributions financières des entreprises de distribution de radiodiffusion à ce Fonds afin de répondre aux besoins des régions mal desservies en matière de nouvelles locales. Le Fonds des médias du Canada pourrait également être mis à contribution pour atteindre cet objectif.

Le gouvernement fédéral devrait également prolonger et augmenter le financement du programme Initiative de journalisme local. Ce programme joue un rôle clé dans « la création d'un journalisme civique original qui répond aux besoins diversifiés des communautés mal desservies du Canada²³ ». Il est à noter que l'Initiative de journalisme local prendra fin en 2023-2024 et que le financement pour la dernière année passera de 15 millions à 10 millions de dollars²⁴.

Par ailleurs, le Comité est d'avis que le CRTC devrait revoir les conditions de licence de Rogers et Shaw en ce qui a trait à leurs contributions financières à l'égard de l'expression locale. L'organisme réglementaire pourrait les obliger à consacrer un pourcentage fixe de leurs contributions aux médias communautaires sans but lucratif.

Par conséquent, le Comité fait les recommandations suivantes :

23 Ministère du Patrimoine canadien, [*Initiative de journalisme local*](#).

24 Ministère du Patrimoine canadien, [*Plan ministériel 2022-2023. Renseignements sur les programmes de paiements de transfert*](#).

Liste des recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada rejete la fusion proposée de Rogers et Shaw.

Le Comité est d'avis que la fusion ne doit pas avoir lieu; toutefois, si elle a lieu, le Comité fait les recommandations suivantes :

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada, dans l'examen de la fusion proposée, prenne des mesures pour faire de la préservation des nouvelles locales dans les marchés de petite et moyenne taille une priorité.

Recommandation 3

Que, bien que le Comité estime que la fusion ne devrait pas avoir lieu, si elle a lieu, le gouvernement du Canada doit veiller à inclure, dans l'exécution de sa décision, des conditions pour maintenir les services de nouvelles locales qui seraient touchés par la fusion entre Rogers et Shaw à Kelowna, Lethbridge, Saskatoon, Regina, Peterborough, Kingston, Saint John et Halifax, et que toutes les conditions rattachées à l'approbation de la fusion soient pleinement applicables et que des ressources soient prévues pour les faire appliquer.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada mette en place des mesures afin d'atténuer les conséquences de l'acquisition de Shaw par Rogers.

De façon plus générale, le Comité formule les recommandations suivantes :

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada approuve la demande de l'Association canadienne des usagers et stations de la télévision communautaire et de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec en vue d'obtenir un fonds d'accès aux médias communautaires.



Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada exige, comme condition à l'octroi d'une licence, qu'un pourcentage du financement de « l'expression locale » provenant des zones de desserte de Rogers et Shaw soit consacré à ce nouveau fonds, afin de soutenir les médias communautaires sans but lucratif et combler les vides dans la couverture locale créés par la fermeture des stations de télévision communautaire de Rogers et Shaw.

Recommandation 7

Que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes augmente les contributions au Fonds pour les nouvelles locales indépendantes afin que les services de nouvelles locales demeurent économiquement viables et reçoivent un soutien durable et suffisant pour continuer d'offrir une programmation locale et de produire du contenu canadien malgré la concentration et la consolidation des médias.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada augmente le financement de l'Initiative de journalisme local afin de soutenir les divers besoins de collectivités mal desservies d'un bout à l'autre du Canada et de favoriser l'épanouissement d'un journalisme original, indépendant et civique.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada accorde la priorité, dans le Fonds des médias du Canada, au financement de services de nouvelles locales indépendants et dans les petits marchés.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada s'engage à soutenir les médias communautaires dans le but d'assurer une diversité de sources d'information et de garantir l'accès aux nouvelles et aux informations locales à tous les Canadiens.

Recommandations 11

Que le gouvernement du Canada élargisse le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre afin qu'il s'applique également aux journalistes engagés dans les nouvelles locales télévisées.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Association canadienne des usagers et stations de la télévision communautaire Catherine Edwards, directrice exécutive Amélie Hinse, Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec	2022/02/16	7
Conseil national de la presse et des médias ethniques du Canada Thomas S. Saras, président-directeur général	2022/02/16	7
Fonds canadien de la radio communautaire Alex Freedman, directeur général	2022/02/16	7
OpenMedia Matthew Hatfield, directeur des campagnes Erin Knight, chargée de campagne des droits numériques	2022/02/16	7
Québecor Média inc. Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction Peggy Tabet, vice-présidente Affaires réglementaires et environnementale	2022/02/16	7
Rogers Communications Inc. Colette Watson, présidente Rogers Sports et Média Pamela Dinsmore, vice-présidente Câble réglementaire	2022/03/02	9

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 7, 9, 16, 19 et 20](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
L'hon. Hedy Fry, C.P., députée

Rapport complémentaire / dissident du Nouveau parti démocratique :

Étude du Comité du patrimoine canadien sur l'impact sur les nouvelles locales de la prise de contrôle de Shaw Communications par Rogers Communications Inc.

L'étude du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes sur la prise de contrôle de Shaw Communications par Rogers Communications Inc. a entendu, au cours de deux réunions, dix témoins représentant des médias communautaires et des organismes sans but lucratif. Les témoignages étaient clairs : l'impact de la prise de contrôle de Shaw Communications par Rogers Communications Inc. serait extrêmement préjudiciable aux médias et aux organes de presse locaux.

Non seulement les témoins se sont prononcés contre la fusion, mais le Bureau de la concurrence a récemment déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence pour obtenir une ordonnance de la cour afin de bloquer l'acquisition proposée de Shaw Communications par Rogers. Le Bureau a également demandé une injonction de la cour pour empêcher les parties de conclure l'entente jusqu'à ce que l'affaire soit entendue par le Tribunal.¹

Sur la base des témoignages et des recommandations du Bureau de la concurrence, le Nouveau parti démocratique du Canada appuie une recommandation claire au gouvernement de rejeter la proposition de prise de contrôle de Shaw Communications par Rogers. Mais pourquoi le CRTC considère-t-il encore cette fusion ? C'est parce que le Bureau de la concurrence n'a pas les outils nécessaires pour empêcher cette transaction.

C'est exactement la raison pour laquelle le NPD croit qu'il devrait y avoir une autre recommandation pour inciter " le gouvernement à entreprendre un examen complet et une amélioration complète de la Loi sur la concurrence. Le Bureau de la concurrence devrait être doté de pouvoirs supplémentaires pour évaluer les prises de contrôle et d'outils supplémentaires pour évaluer les prises de contrôle en fonction du bien public.

Nous croyons qu'il est impératif que le gouvernement du Canada soit tenu d'entreprendre un examen complet et une amélioration complète de la Loi sur la concurrence afin que le Bureau de la concurrence dispose d'outils supplémentaires pour accéder au projet de prise de contrôle de Shaw Communications par Rogers ou à toute autre fusion majeure future au Canada.

Verdict du Bureau de la concurrence sur la prise de contrôle de Shaw Communications par Rogers

¹<https://www.canada.ca/en/competition-bureau/news/2022/05/backgrounder-competition-bureau-seeks-full-block-of-rogers-proposed-acquisition-of-shaw.html>

Les gens sont frustrés de devoir payer plus cher leur loyer, l'épicerie et l'essence, mais leurs salaires n'augmentent pas aussi vite que les revenus des grandes entreprises qui en profitent pour augmenter considérablement leurs profits. La fusion de Rogers et de Shaw ne ferait qu'aggraver la crise de l'accessibilité financière. Les Canadiens seraient d'autant plus frustrés qu'ils paient déjà des prix de téléphonie cellulaire parmi les plus élevés au monde. Pendant des générations, ces géants des télécommunications n'ont eu aucune concurrence. Ils ont réalisé d'énormes profits sous les gouvernements libéraux et conservateurs. C'est pourquoi les géants canadiens des télécommunications font passer leurs profits avant la prestation des services de qualité dont les gens ont besoin dans leur vie quotidienne.

Comme la fusion Rogers-Shaw renforcera encore le pouvoir des grandes entreprises de télécommunications, le commissaire de la concurrence a tiré la sonnette d'alarme en demandant au Tribunal de la concurrence de rendre une ordonnance pour l'empêcher d'aller de l'avant. Le commissaire souligne que sur le marché du sans-fil, trois grandes entreprises concentrent le pouvoir économique et desservent 87 % des abonnés. De plus, la concurrence entre Rogers et Shaw est déjà affaiblie, au détriment des consommateurs. Le risque posé par cette transaction est évident puisque le bureau de la concurrence a démontré que l'investissement de Shaw dans son réseau a diminué. Shaw prévoyait en effet de pénétrer de nouveaux marchés sans fil, de lancer son réseau 5G et d'étendre son offre de services sans fil aux entreprises. En outre, la réduction des activités de marketing et de promotion de Shaw a réduit le niveau de concurrence sur le marché.

Pendant ce temps, les libéraux veulent donner l'impression qu'ils se soucient des prix élevés que paient les consommateurs. En fait, depuis plus de 6 ans que les libéraux sont au pouvoir, ils protègent les profits des grandes entreprises de télécommunications en refusant de plafonner les prix exorbitants que ces entreprises font payer aux gens. Le gouvernement libéral a donné aux grandes entreprises de télécommunications des centaines de millions de dollars en subventions et en contrats gouvernementaux, tout en faisant peu pour réduire les factures de téléphone cellulaire et d'Internet des Canadiens.

Le NPD se bat pour les gens et nous ferons pression sur le gouvernement pour qu'il arrête cette fusion qui fera du tort aux Canadiens. Seul le NPD s'oppose vraiment aux grandes entreprises de télécommunications qui exploitent les Canadiens et s'assure que tout le monde a un accès abordable et fiable à la télévision, au téléphone et à Internet.

M. Matthew Hatfield, directeur des campagnes, OpenMedia, a témoigné lors de la réunion du comité le 16 février 2022 au sujet du manque de concurrence dans les télécommunications au Canada :

"Le projet de Rogers d'acheter Shaw est un désastre pour la concurrence, la diversité et l'innovation dans notre pays. Il entraînera directement une augmentation des prix à la consommation des services de télécommunications, la perte d'emplois dans les médias d'information et les télécommunications, et une consolidation du pouvoir sur nos médias

comme nous n'en avons jamais vu. Elle placera un seul homme, Edward Rogers, à la tête du service Internet et de radiodiffusion de près de la moitié des utilisateurs d'Internet du Canada anglais. Il concentrera encore plus et réduira la diversité des perspectives dans un marché des médias déjà classé comme le troisième plus concentré parmi 28 pays dans une étude récente. À titre de comparaison, alors que les quatre plus grandes entreprises médiatiques des États-Unis détiennent 29,8 % des parts de marché, au Canada, les quatre plus grandes entreprises détiennent le chiffre étonnant de 52,3 %.

"Cela nuit à tous les organes de presse, mais c'est **dévastateur pour les informations locales**. Entre 2008 et 2021, plus de 450 médias ont fermé leurs portes, dont une grande majorité de petits journaux locaux. Bien sûr, il suffit d'ouvrir son téléphone pour être bombardé de plus de nouvelles que jamais, mais nous manquons de plus en plus de nouvelles locales cruciales qui nous relient à nos voisins et obligent les gouvernements locaux et les entreprises à rendre des comptes. L'approbation de l'accord Rogers-Shaw signifie de nouvelles coupes dans les nouvelles locales." (p.5)

"La société combinée Rogers-Shaw sera une entreprise d'une **puissance sans précédent** dans l'histoire du Canada. Le Canada connaît déjà un problème exceptionnellement grave d'intégration verticale, dans lequel les principales entreprises de télécommunications comme Rogers et Bell vendent à la fois l'accès aux réseaux sans fil et une grande partie du contenu que les Canadiens consomment sur ces réseaux. Des niveaux élevés d'intégration verticale créent de fortes incitations à des **comportements** clairement **anticoncurrentiels** qui nuisent aux petits concurrents des médias et des télécommunications, ainsi qu'aux consommateurs."²

Bien que le NPD soit encouragé par le fait que le reste des nombreuses bonnes recommandations ont été adoptées par le comité, il est important de souligner notre position sur cette transaction. Le NPD s'oppose fermement à la proposition de prise de contrôle de Shaw Communications par Rogers. Comme l'a souligné M. Thomas Saras, président et chef de la direction du Conseil national de la presse et des médias ethniques du Canada, lors de notre réunion du 16 février 2022,

"Au nom du Conseil national de la presse et des médias ethniques du Canada, je tiens à porter deux choses à l'attention des membres. La première est clairement politique. C'est un message qui reflète la démocratie et le type de démocratie que nous voulons avoir dans ce pays. L'autre est économique. En concentrant toutes ces sociétés ensemble, nous allons avoir un monopole. Un monopole est vraiment mauvais parce que dès qu'elles obtiennent ce qu'elles veulent, les prix augmentent. En parlant de Rogers, j'ai devant moi une de ses factures.

C'est la raison pour laquelle la presse ethnique nationale est contre cette fusion. C'est mauvais pour l'État. C'est mauvais pour le peuple. C'est mauvais pour notre justice et notre sécurité. Nous devons défendre la liberté de la presse. La liberté de la presse, c'est la diversité des voix

² CHPC, Témoignages, 16 février 2022, 1610 (Matthew Hatfield, directeur des campagnes, OpenMedia).

que ce pays a à montrer dans le monde entier. Mon organisation représente 1 200 médias dans tout le Canada, dans 103 langues différentes. Nous essayons d'informer nos lecteurs de notre mieux et de notre capacité à exprimer et à servir le gouvernement du Canada et son peuple." (p.4)³

M. Matthew Hatfield, directeur des campagnes, OpenMedia, a fait écho à l'opposition de M. Saras à cette fusion lors de la réunion de notre comité le 16 février 2022,

"Les Canadiens le savent. En tant que groupe, nous ne voulons pas de cet accord. Les sondages ont toujours révélé qu'une majorité de personnes s'opposent à l'entente, particulièrement dans l'Ouest, où Shaw fait des affaires. L'an dernier, plus de 61 000 personnes ont signé des pétitions demandant au gouvernement fédéral de bloquer l'entente Rogers-Shaw. Le Bureau de la concurrence a établi de nouveaux records en matière d'engagement public à ce sujet. " (p.5)⁴

Les stations de télévision communautaires sans but lucratif jouent un rôle essentiel dans la diffusion de nouvelles locales exactes. C'est pourquoi le NPD appuie les deux recommandations suivantes :

Le Comité du patrimoine canadien demande instamment au gouvernement d'approuver la demande de CACTUS et de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec pour un Fonds d'accès communautaire aux médias".

Le Comité du patrimoine canadien demande instamment au gouvernement d'exiger, comme condition d'octroi des licences, qu'un pourcentage du financement de l'" expression locale " perçu dans les zones de licences de Rogers et de Shaw soit dirigé vers ce nouveau fonds, afin de soutenir les organisations de médias communautaires à but non lucratif pour combler les vides dans la couverture locale créés par la fermeture par Rogers et Shaw de leurs propres stations de télévision communautaires.

Au cours du comité du 16 février 2022, Mme Catherine Edwards, directrice générale de l'Association canadienne des utilisateurs et stations de télévision communautaire, a parlé de l'importance du financement des stations de télévision communautaire sans but lucratif :

"Nous savons tous que les informations locales sont en difficulté, mais nous avons, à tort, distribué de l'argent à des géants intégrés verticalement et horizontalement pour résoudre le problème. À chaque audience, ils ont promis qu'avec des poches plus profondes, ils seraient en mesure de soutenir la production locale, mais ils ne le font pas. L'initiative de journalisme local du ministère du Patrimoine canadien a finalement reconnu que si l'on veut s'assurer que les communautés disposent de nouvelles locales, il faut trouver des médias communautaires sans but lucratif qui sont situés dans les communautés et qui s'engagent à les servir à long terme. CACTUS, la

³ CHPC, Témoignages, 16 février 2022, 1610 (Thomas Saras, président et chef de la direction, Conseil national de la presse et des médias ethniques du Canada).

⁴ CHPC, Témoignages, 16 février 2022, 1610 (Matthew Hatfield, directeur des campagnes, OpenMedia)

Fédération et le Fonds canadien de la radio communautaire produisent des nouvelles dans le cadre de l'IJL pour un dixième du coût des secteurs public et privé, heure par heure, et nous n'appuyons donc pas la poursuite de la consolidation. C'est mauvais pour la diversité de l'information et c'est aussi mauvais parce que plus les entreprises deviennent grosses, plus elles captent notre organisme de réglementation. Le personnel du CRTC se réfère ouvertement à elles, et non au public canadien, comme à leurs clients. Le pourrissement est tel que non seulement le CRTC, mais aussi le personnel de Patrimoine canadien qui travaille sur le projet de loi C-11, nous disent qu'ils ne peuvent pas reconnaître la radiodiffusion sans but lucratif dans une nouvelle loi sur la radiodiffusion, parce que d'autres grandes entités pensent que c'est un jeu à somme nulle. Si elles reconnaissent que nous existons, il y a moins d'argent pour elles. La structure légale de notre pays est prise dans leur filet. Nous vous avons élu pour défendre l'intérêt public quand nos bureaucrates et régulateurs sont capturés par l'industrie. Toutefois, si la fusion devait avoir lieu, nous vous demandons instamment de soutenir les initiatives qui garantissent la diversité de l'information." (p.2)

" - et un service pour les petites communautés qui échappent au contrôle de Rogers et des autres EDR, y compris une initiative de journalisme local et la création d'un fonds d'accès communautaire aux médias pour soutenir les médias communautaires sans but lucratif. Nous avons actuellement une proposition pour un tel fonds devant le CRTC, qui n'a pas été publiée dans la Gazette. Il permettrait aux communautés elles-mêmes, en particulier aux communautés autochtones, rurales et diverses..." (p.3)⁵

Enfin, mais certainement pas le moins important, le NPD appuie la recommandation suivante :

Le Comité du patrimoine canadien demande instamment au gouvernement d'accorder la priorité, dans le Fonds pour les médias, au financement des petits marchés et des médias locaux indépendants.

M. Alex Freedman, directeur exécutif du Fonds canadien de la radio communautaire, a déclaré lors de la réunion du comité du 16 février 2022 que

"Ce que je peux vous dire, c'est que si le journalisme est une clé de voûte pour une société fonctionnelle, il n'est pas rentable....."

La concentration des entreprises dans les médias nuit à l'accès des Canadiens aux nouvelles et aux informations locales. Nous l'avons vu avec Bell qui a récemment fermé des salles de presse entières à Montréal et à Toronto, licenciant des centaines de journalistes, les fonds étant détournés pour soutenir les services de streaming. Quelques années auparavant, c'était Citytv qui fermait des salles de rédaction et vidait Breakfast Television de sa substance. Selon le Local News Research Project, depuis 2008, 451 entreprises de presse ont fermé leurs portes dans 324 communautés au Canada. Je ne prendrai pas position aujourd'hui sur la question de savoir si cette

⁵ CHPC, Témoignages, 16 février 2022, 1610 (Catherine Edwards, directrice générale, Association canadienne des utilisateurs et stations de télévision communautaire)

fusion doit avoir lieu ou non. Je suis plutôt ici pour dire que si elle a lieu, les conséquences seront néfastes pour les nouvelles et l'information locales, et que ce gouvernement a la responsabilité d'insister sur les remèdes pour s'assurer que les Canadiens obtiennent les nouvelles dont ils ont besoin et qu'ils méritent.....

Un examen des avantages tangibles associés à cette transaction destinée à soutenir les voix canadiennes montre que 8,5 millions de dollars seront versés une fois au FIPN. Après cela, le fonds est autonome et une partie importante, comme je l'ai mentionné, sera absorbée par Global. Il est à noter que ce fonds a été créé par des fonds qui étaient initialement destinés à la télévision communautaire. Le reste des bénéfices ira au Fonds des médias du Canada et à un assortiment de festivals de films importants, mais il n'y a presque rien pour soutenir les nouvelles locales. Que doit faire le comité à ce sujet ? Je propose qu'il s'assure qu'il existe des mécanismes pour protéger les nouvelles locales, et pas seulement les intérêts des entreprises.....

Si cette transaction est approuvée, le gouvernement doit prolonger et élargir le financement de l'IJL (initiative de journalisme local) et ce devrait être aux entreprises qui bénéficient de l'éviscération des informations locales de payer pour cela." (p.3)

"Vous posez une très bonne question, M. Julian. Si vous me permettez, à l'heure actuelle, le gouvernement donne 1,4 milliard de dollars à la CBC/Radio-Canada. Pour la radio seulement, il donne plus de 450 millions de dollars. Nous, par le biais de la radio communautaire, ne recevons pas un centime de soutien opérationnel pour cet incroyable réseau de stations et pour le travail que nous faisons. Il y a un certain nombre de mécanismes que j'ai mentionnés dans ma déclaration d'ouverture et je suis plus qu'heureux de passer en revue une variété d'autres mécanismes. Nous avons besoin de soutien. Nous avons besoin de soutien pour nous assurer que nos stations peuvent continuer à fonctionner, continuer à faire le travail incroyable qu'elles ont fait jusqu'à présent, et continuer à étendre leur capacité pour s'assurer qu'il y a plus de nouvelles locales, plus de couverture, plus de radio parlée et plus de connexion avec la communauté. C'est quelque chose que tous les Canadiens désirent". (p.11)⁶

Conclusion :

Le Bureau de la concurrence et les sondages d'opinion publique ont montré une vaste opposition au rachat de Shaw Communications par Rogers. Le Bureau a clairement indiqué que si la fusion devait avoir lieu, elle aurait un impact négatif sur les médias locaux ainsi que sur la tarification des télécommunications. Il n'est certainement pas dans l'intérêt du public de permettre la fusion. Rogers Communications utilisera son analyse de rentabilité pour faire valoir que cet accord est logique en termes de bénéfices pour l'entreprise et l'économie. Mais le gouvernement libéral doit faire passer les intérêts des gens et de la communauté avant le profit. Le NPD s'oppose fermement à cette fusion et continuera de le faire.

⁶ CHPC, Témoignages, 16 février 2022, 1610 (Alex Freedman, directeur général, Fonds canadien de la radio communautaire)